COMMUNE DE BELLEFEUILLE-SUR-SEILLE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Délibération n° 2026-032 : rénovation de l'éclairage public

Séance du 25 septembre 2026. Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence du maire.

Conseillers en exercice : 11. Présents : 10. Représenté : 1. Votants : 11.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse ;

DÉCIDE

Article 1 : le remplacement des quarante-deux points lumineux de la commune par des lanternes à diodes est approuvé, pour un montant de 38 400 € hors taxes.

Article 2 : le maire est autorisé à solliciter les subventions correspondantes et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Article 3 : l'éclairage public sera éteint de 23 h à 5 h, sauf rue Principale ; un arrêté du maire en fixera les modalités.

Votants : 11. Pour : 10. Abstention : 1.

Fait à Bellefeuille-sur-Seille, le 25 septembre 2026.

Le maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Document de démonstration. Bellefeuille-sur-Seille est une commune imaginaire : cette délibération est inventée.